

RAPPORT DE MINORITE POUR LE PREAVIS 10 / 2019

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les conseillers.

Je suis d'accord avec le rapport de la Commission des Finances, mais pas avec la conclusion. C'est pourquoi je me permets d'écrire ce rapport minoritaire.

On demande à la commission des finances de se positionner sur le taux d'imposition pour 2020.

Comment voulez-vous que la cofin puisse prendre position sur ce préavis, alors qu'à l'heure où j'écris ce rapport, la cofin n'a toujours pas reçu le moindre renseignement sur le budget 2020. (La municipalité nous demande donc de mettre la charrue avant les bœufs.) Je considère alors que le taux d'imposition doit être calculé sur la base des comptes 2017-2018 qui ont dégagé un bénéfice de 1'563'119,84Frs.-, ce qui représente environ 3,5 points d'impôt que vous et moi ainsi que les contribuables payernois ont payé en trop. (10,7 Points de moyenne payé en trop sur les 5 dernières années, (voir rapport de la cofin.)

On constate une fois de plus que la Municipalité est beaucoup trop prudente, et veut à nouveau nous faire payer plus d'impôts que nécessaire.

Je rappelle au conseil communal, qu'il y a 2 ans le conseiller Roland Bucher avait proposé dans un amendement de baisser le taux d'impôt de 2 points. On constate que si son amendement avait à l'époque été accepté, les comptes 2018 auraient encore dégagés environs 500 000 Frs. de bénéfice.

Voici ma conclusion en tant que membre de la Cofin : une fois de plus en me basant sur des faits, tels que les comptes 2017- 2018 le prouve

La Municipalité amplifie beaucoup trop son budget.

C'est la raison pour laquelle j'ai décidé de vous présenter un amendement.

Veuillez croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers communaux, à l'expression de mes sentiments dévoués.

La minorité de la commission des Finances :

Pantet Pierre-Alain



AMENDEMENT SUR LE TAUX D'IMPOSITION. PRÉAVIS 10/2020

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les conseillers.

Le canton de Vaud a décidé de reprendre la majorité des soins à domicile à sa charge ce qui représente pour la commune de Payerne, un gain de 923'020 Frs.- cette somme est égale à 2,5 point d'impôt. Comme le canton va augmenter son point d'impôt de 1,5 point, et passer de 154,5 points à 156 points, cela représente pour les communes vaudoises, un gain de 1 point d'impôt à répercuter pour l'année 2020. (Première phrase de la page 3/11 du Préavis : **UN POINT D'IMPÔT EST ACCORDÉ AU MOMENT DE LA BASCULE, À SAVOIR UNE DIMINUTION DE 1,5 POINTS ET NON DE 2,5 POINTS. AINSI LES COMMUNES BÉNÉFICIENT D'UN POINT D'IMPÔT PERENNE = PERMANENT.**)

Sur ce point donné par le canton, la Municipalité nous propose de baisser 0,5 point pour l'année prochaine (en passant de 75 points actuel à 73 points, donc 2 points moins les 1,5 point d'augmentation du canton ; ce qui nous donne pour le contribuable, 0,5 point de baisse réelle sur l'ensemble des impôts Commune plus Canton.)

On s'aperçoit donc que la municipalité ne répercute pas l'entier du point possible grâce à la péréquation.

Que celle-ci augmente son budget pour 2020, de 0,5 points, lors du basculement.

Je propose donc au conseil communal d'inviter la Municipalité à répercuter la totalité du point offert par le canton et y ajouter un abaissement supplémentaire de 0,5point ! on passerait alors pour Payerne de 75 à 72 points pour 2020. (Pour rappel La moyenne des taux d'imposition des communes vaudoises se situe actuellement à 64,5 points.)

Si l'on tient compte des efforts consentis par les contribuables payernois ces 5 dernières années, c'est le moment idéal pour les remercier.

Ce point supplémentaire de baisse d'impôts est complètement acceptable, raisonnable et absorbable, vu le bon résultat des comptes 2017-2018 C'est pourquoi je demande au conseil communal :

D'accepter cet amendement de moins 1 point supplémentaire pour
L'année 2020, ce qui porterait le taux d'imposition pour Payerne à
72 Points

Veillez croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers
communaux à l'expression de mes sentiments dévoués.

Pantet Pierre-Alain

